RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduform
Label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle

Qualiopi
processus certifié

La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GIP Formation Tout au Long de la Vie Bourgogne**

Adresse du siège : **2G rue du Général Delaborde – 21019 DIJON**

Siren n°:**182100263** Numéro de déclaration d'activité : **26210350121** Certificat n : **11-12-20QA07**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes**:

_Actions de formation (L.6313-1 1°),
_Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°),
_Actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur (1).

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GIP Formation Tout au Long de la Vie Bourgogne avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale:
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la créatior du label qualité « Éduform » - Décret n° 2015-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform» prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform» - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform» (MENE1932128A) - Éduform»
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail -Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matières de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GIP Formation Tout au Long de la Vie Bourgogne, délivré le 15/12/2024, est valable jusqu'au 14/12/2027.

Fait à Paris, le 07/10/2024

Pour la ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Ministère de l'éducation nationale
Instance de labellisation Éduform
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
107 rue de Grenelle - 75007 PARIS
Dgesco.eduform@education.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- GIP-FTLV Bourgogne, 3 av. Alain Savary – DIJON

Ministère de l'éducation nationale
Instance de labellisation Éduform
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
107 rue de Grenelle - 75007 PARIS
Dgesco.eduform@education.gouv.fr